

NOTE DE SERVICE

N° 04-045-V31 du 6 juillet 2004

NOR : BUD R 04 00045 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE
À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION - SESSION 2005

ANALYSE

Date d'application : 06/07/2004

MOTS-CLÉS

FORMATION ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ; CONCOURS ; CYCLE PRÉPARATOIRE

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 03-061-V37 du 16 juillet 2003

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR								

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

2^{ème} Sous-direction - Bureau 2B

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Note de l'IGPDE du 21 juin 2004	4
ANNEXE N° 2 : Bulletin d'inscription.....	10
ANNEXE N° 3 : Bulletin d'inscription pour les personnels affectés en administration centrale.....	11
ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription pour les personnels affectés en services déconcentrés.....	14

La Directrice de l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) du Ministère signale l'organisation par ses services, en annexe n°1, d'une préparation à l'intention des agents désireux de se présenter à la session de 2005 au concours interne d'entrée à l'École Nationale d'Administration (ENA).

Les fonctionnaires et agents des services déconcentrés du Trésor public qui désirent participer à cet enseignement sont invités à adresser, *pour le 10 septembre 2004, au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)*, à l'IGPDE "Préparations Interministérielles" - 20 allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex, un bulletin d'inscription conforme au modèle joint en annexe n°3 ou 4, selon qu'ils sont affectés ou non en administration centrale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

Le Trésorier-Payeur Général
Chargé de la 2^{ème} Sous-Direction

Hervé GROSSKOPF

ANNEXE N° 1 : Note de l'IGPDE du 21 juin 2004

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PREPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA) - Session 2005 -

I - CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE À LA PREPARATION

La préparation au concours interne d'entrée à l'École Nationale d'Administration, organisée par l'Institut, est ouverte aux candidats remplissant les conditions statutaires pour se présenter aux épreuves du concours de la session 2005.

Conditions statutaires :

(Décret n° 2004-313 du 29 mars 2004 modifiant le décret n°2002-50 du 10 janvier 2002).

Le concours interne est ouvert aux candidats âgés de 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2005, justifiant au 31 décembre 2005 de quatre années au moins de services publics effectifs dans un emploi de fonctionnaire ou d'agent de l'Etat, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'une organisation internationale intergouvernementale, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois dans la fonction publique.

Nul ne peut concourir plus de trois fois à l'un des concours d'accès ni plus de cinq fois au total à l'ensemble des concours.

Attention, ces conditions statutaires sont données à titre indicatif.

Les candidats doivent s'adresser à l'ENA pour vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter au concours (nouvelles dispositions fixées par le décret n°2004-313 du 29 mars 2004 et dispositif transitoire) :

Service des concours de l'École Nationale d'Administration (13, rue de l'Université - 75007 PARIS)

Tél : 01 49 26 43 29

Site Internet : www.ena.fr

Mél : concours@ena.fr.

ANNEXE N° 1 (suite)

II - NATURE DES EPREUVES

N°	ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEF.
1	Droit public : rédaction d'une note à partir d'un dossier.	5 h	4
2	Economie : rédaction d'une note à partir d'un dossier.	5 h	4
3	Composition de culture générale. Un dossier est mis à la disposition du candidat.	5 h	4
4	Questions européennes ou questions sociales (au choix du candidat) : rédaction d'une note à partir d'un dossier.	5 h	4
5	Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : - gestion des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État - gestion des collectivités territoriales - gestion des établissements publics - gestion du système éducatif	5 h	4

N°	EPREUVES ORALES D'ADMISSION	DURÉE	COEF.
1	Questions internationales (10 minutes de préparation).	30 mn	3
2	Finances publiques (10 minutes de préparation).	30 mn	3
3	Questions sociales ou questions européennes - matière non choisie à la 4 ^{ème} épreuve d'admissibilité (10 minutes de préparation).	30 mn	3
4	Langue vivante étrangère.	30 mn	3
5	Entretien permettant d'apprécier la personnalité et les motivations du candidat.	45 mn	6
6	Épreuve d'exercices physiques.		1

III - ORGANISATION DE LA PRÉPARATION ET INSCRIPTION

La préparation est organisée sous la forme d'un enseignement à distance complété par des cours oraux dispensés dans les locaux de l'Institut, à Vincennes.

1) Présentation de la préparation à distance• Fascicules et cédéroms

Les candidats ont le choix entre deux formules : l'une propose la préparation sur support papier sous forme de fascicules, l'autre propose la préparation sur cédéroms, le contenu restant identique.

ANNEXE N° 1 (suite)

Attention : la lecture du cédérom nécessite l'utilisation d'un navigateur (Internet Explorer ou Netscape) et du logiciel Acrobat reader, qui est proposé au téléchargement sur le cédérom. Une imprimante laser ainsi qu'un ordinateur ayant 64 Mo de mémoire (pentium III) sont conseillés.

Par ailleurs, la possibilité offerte sur le cédérom de joindre par messagerie électronique les responsables de la préparation nécessite une connexion internet.

9 fascicules ou 9 cédéroms seront envoyés aux candidats entre novembre 2004 et septembre 2005. Ils contiennent :

- des conseils méthodologiques sur la préparation et les épreuves ;
 - des apports de connaissances en droit public, en économie, en culture générale, en questions sociales, européennes, internationales et en finances publiques, sous forme de fiches et chroniques d'actualité ;
 - des entraînements aux épreuves sous forme de devoirs à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires.
- Les cours de base sont des manuels offrant l'essentiel des connaissances de base indispensables sur une matière, rédigés par un ou plusieurs praticiens de l'administration dans l'optique directe de la préparation au concours.

Les candidats pourront les acquérir au moyen d'une fiche de commande qui sera jointe au certificat d'inscription à la préparation par correspondance, transmis par l'IGPDE.

Les candidats pourront également se référer aux ouvrages recommandés par les intervenants dans leur bibliographie.

2) Les entraînements aux épreuves

Outre les devoirs par correspondance, trois types d'entraînements aux épreuves sont proposés sur site : des concours blancs, des galops d'essai et des jurys fictifs.

Deux concours blancs portant sur les cinq épreuves d'admissibilité se dérouleront en avril et en juillet dans les locaux de l'Institut à Vincennes.

Les galops d'essai sont des devoirs sur table organisés entre janvier et juin, dans les locaux de l'IGPDE.

Les candidats admissibles pourront, à leur demande, bénéficier de jurys fictifs d'entraînement aux épreuves orales qui se dérouleront à Vincennes dans les locaux de l'Institut.

Toutes les indications sur les concours blancs, les galops d'essai et les jurys fictifs seront données par l'intermédiaire des fascicules et des cédéroms.

3) Présentation de la préparation orale

Les candidats devront être inscrits à la préparation à distance pour participer aux cours oraux.

Les cours oraux auront lieu dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes, de 12 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 15 à 19 h 45, de novembre 2004 à juin 2005.

ANNEXE N° 1 (suite)

L'information sur le calendrier des cours oraux sera donnée lors des séances d'ouverture le lundi 28 octobre 2004 à 12 h 00 et à 17 h 45 (au choix) dans les locaux de l'IGPDE – 20, allée Georges Pompidou à VINCENNES (Métro : ligne 1 : station : Château de Vincennes ou RER : ligne A : station : Vincennes).

Aucune convocation pour ces séances d'ouverture ne sera envoyée aux agents.

4) L'assiduité des personnels affectés en services déconcentrés :

L'objectif de la préparation est de préparer efficacement les candidats aux épreuves du concours ; ce résultat ne peut être obtenu qu'au prix d'une grande assiduité et d'un travail écrit régulier. Pour des raisons d'ordre pédagogique, l'Institut a mis en place **un contrôle d'assiduité** et demandera aux candidats d'avoir envoyé à la correction **un minimum de quatre devoirs** proposés dans les 4 premiers fascicules ou cédéroms.

Chaque devoir doit être envoyé dans un délai de trois semaines à compter de la réception du fascicule ou du cédérom proposant le sujet.

Les candidats qui ne rendront pas le nombre de devoirs requis seront radiés de la préparation en cours, ce qui aura pour conséquences l'arrêt de l'envoi des fascicules ou cédéroms suivants, l'impossibilité d'assister aux cours oraux. Les devoirs des concours blancs et des galops d'essai ainsi que les devoirs de langue ne sont pas pris en compte pour le contrôle d'assiduité. La radiation sera effectuée trois semaines après réception du fascicule n° 4 ou du cédérom n° 4.

5) L'assiduité des personnels affectés en administration centrale :

a) Première participation à la préparation

Conformément à une décision du Directeur du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration en date du 20 février 2003, lorsqu'un agent, exerçant ses fonctions en administration centrale, s'inscrit pour la première fois à une préparation à un concours, les cours oraux de la préparation peuvent être considérés comme du temps de service.

Les élèves doivent donc être informés que s'ils choisissent de suivre les cours oraux de leur n sur temps de service :

- un visa du supérieur hiérarchique sera requis sur le bulletin d'inscription. Un refus hiérarchique d'inscription sur le temps de travail devra être motivé et pourra faire l'objet d'un recours auprès de la CAP compétente.
- le suivi de la préparation d'un seul concours ou examen professionnel par an est considéré comme ouvrant droit à ce dispositif.

Les élèves pouvant bénéficier d'inscriptions à trois préparations différentes pour la même période auprès de l'IGPDE sont invités à faire connaître clairement, par l'intermédiaire des bulletins d'inscription, pour quelle préparation ils participeront aux cours oraux sur temps de service. Ils pourront participer aux cours oraux des autres préparations sur leur temps personnel.

- Que le temps de transport nécessaire pour se rendre de son lieu de travail au lieu de préparation sera également considéré comme temps de service. En revanche, le temps de trajet d'un agent, qui se rend à une séance orale de préparation à un concours ou à un examen professionnel directement de son domicile, ne sera pas considéré comme un temps de travail.

ANNEXE N° 1 (suite)

b) A partir de la deuxième participation à la préparation

- En cas de nouvelle participation à la même préparation, seuls les agents ayant rendu au moins la moitié des devoirs lors de la préparation précédente et ayant effectivement participé aux épreuves du concours ou de l'examen professionnel pourront à nouveau bénéficier des cours oraux, sur temps de service.
- L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique transmettra aux services de gestion des ressources humaines des directions, sur demande, la liste des séances orales et le nombre de devoirs rendus dans le cadre de la préparation à distance.
- Chaque élève devra transmettre à son service de gestion des ressources humaines un document attestant de sa présence aux épreuves du concours.

Un agent qui se verrait refuser une nouvelle participation à une préparation à un concours ou à un examen professionnel du fait des motifs ci-dessus garde néanmoins la possibilité de s'inscrire à la préparation sur son temps personnel.

IV - INSCRIPTION A LA PREPARATION :

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours.

Nul ne peut être inscrit à plus de trois préparations durant la même année civile.

Le bulletin d'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE, conforme au modèle de l'annexe n°2 ou 3, pourra être demandé à l'IGPDE jusqu'au **3 septembre 2004** et devra être adressé à l'IGPDE - Madame Evelyne MARTIN - 20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX, le **10 septembre 2004** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

V - RENSEIGNEMENTS**1) Sur la préparation**

Vous pourrez obtenir des renseignements sur la préparation auprès de :

- votre conseiller formation
- votre bureau d'ordre
- le Centre de ressources pédagogiques de l'Institut (CRP) accessible par Alizé

Vous pourrez obtenir un bulletin d'inscription :

- en l'éditant à partir du Centre de ressources pédagogiques de l'Institut, accessible à partir d'Alizé
- par courrier : « IGPDE - Relations avec les clients de l'Institut »
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX
- par téléphone : 01 58 64 84 80 (lignes groupées)
- par Mél : info@institut.minefi.gouv.fr.

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

2) Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

Le dossier d'inscription au concours interne d'entrée à l'ENA est habituellement disponible à l'ENA au mois d'avril, à l'adresse suivante :

Secrétariat Général de l'École Nationale d'Administration
13, rue de l'Université - 75007 Paris

Tél : 01 49 26 43 29

ou sur le site : <http://www.ena.fr>

3) Sur les congés de formation professionnelle :

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration sont invités à contacter Mme Agnès AUBERT - IGPDE - 20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX - Tél : 01 58 64 81 16 - Mél : agnes.aubert@institut.minefi.gouv.fr qui leur fournira un bulletin d'inscription spécifique « congés formation » pour s'inscrire à la préparation.

*

* *

ANNEXE N° 2 : Bulletin d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DOSSIER D'INSCRIPTION

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE
À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

- SESSION 2005 -

Pour vous inscrire à la préparation au concours interne d'entrée à l'ÉNA, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez en annexe n°2, pages 10, 11 et 12, si vous êtes personnel affecté en administration centrale.
- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez en annexe n° 3, pages 13, 14 et 15, si vous êtes personnel non affecté en administration centrale.
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC** à titre de participation forfaitaire aux frais d'un montant de :
 - 165 € si vous choisissez les fascicules
 - 60 € si vous choisissez les cédéroms

Il vous est précisé que l'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement de la participation forfaitaire aux frais d'organisation de la préparation.

- ◆ adresser votre bulletin d'inscription et votre règlement le **10 septembre 2004 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
- Préparations Interministérielles -
- Mme Évelyne MARTIN -
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES CEDEX

Remarque : les candidats admissibles au concours interne d'entrée à l'ÉNA session 2004 et qui attendent leur résultat d'admission, pourront s'inscrire à l'Institut jusqu'au 7 janvier 2005.

ANNEXE N° 3 : Bulletin d'inscription pour les personnels affectés en administration centrale

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX

PREPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE
À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ÉNA)
- SESSION 2005 -

Pour les personnels
affectés en
administration centrale

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

SITUATION STATUTAIRE¹

Administration d'origine :

Grade et échelon actuels :

Titulaire <input type="checkbox"/>	Stagiaire <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Administration centrale <input type="checkbox"/>		Services rattachés <input type="checkbox"/>	
Services déconcentrés <input type="checkbox"/>		Autres <input type="checkbox"/>	
Catégorie A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	

ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc...)

Télédoc Code postal Commune Téléphone ² Poste

Mél :

ADRESSE PERSONNELLE

Code postal Commune Téléphone Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ personnelle administrative

¹ Cocher la case correspondante

² A renseigner obligatoirement

ANNEXE N° 3 (suite)

Je souhaite suivre la préparation orale organisée dans les locaux de l'Institut à Vincennes¹ :

oui non

sur mon temps de service (avec visa de mon supérieur hiérarchique)

sur mon temps personnel

Je choisis de préparer par écrit l'épreuve de langue vivante¹ :

ANGLAIS ALLEMAND ESPAGNOL ITALIEN

Ma participation forfaitaire aux frais s'élève à (le chèque ou le mandat-cash est à établir à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**)¹¹ :

165 €(fascicules)

60 €(cédéroms)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'administration :

.....

.....

Durée des services militaires :du au

Durée du service militaire légal :

Si vous bénéficiez d'un report ou d'une suppression de la limite d'âge, indiquez le motif :

.....

.....

Compte tenu des nouvelles conditions d'accès au concours interne décret 2004-313 du 29 mars 2004) et de la possibilité de bénéficier à titre dérogatoire du dispositif transitoire, les candidats sont invités à vérifier auprès du service des concours de l'ENA qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter aux épreuves.

L'IGPDE ne pourra être tenu pour responsable en cas de rejet par l'ENA d'une demande d'inscription au concours.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et reconnais être avisé(e) :

- que seuls les candidats remplissant les conditions pour concourir au prochain concours interne d'entrée à l'ÉNA (session 2005) seront autorisés à s'inscrire à la préparation organisée par l'IGPDE ;
- que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du concours ;
- de la date limite de dépôt des dossiers d'inscription à la préparation fixée au **10 SEPTEMBRE 2004** (cachet de la poste faisant foi) ;
- que le choix de la forme de préparation (fascicule ou cédérom est définitif ;
- si je participe aux cours oraux sur temps de service :

¹ cocher la case correspondante

ANNEXE N° 3 (suite et fin)

- que je ne peux bénéficier de ce dispositif que pour une seule préparation,
 - que je dois obtenir un visa de mon supérieur sur mon bulletin d'inscription,
 - que je ne pourrai à nouveau bénéficier de cours oraux sur temps de service pour cette préparation que si mon autorité hiérarchique m'y autorise après avoir constaté mon assiduité (50 % des devoirs de la préparation écrite rendus, présentation aux épreuves du concours).
- de la date de la réunion d'information concernant les cours oraux prévue le jeudi 28 octobre 2004 à 12 h 00 et à 17 h 45 (au choix) dans les locaux de l'IGPDE - 20, allée Georges Pompidou à Vincennes (Métro : ligne 1 : station Château de Vincennes : ou RER : ligne A : station Vincennes).

Aucune convocation à cette réunion d'information ne sera envoyée aux candidats.

- de la nécessité d'apporter mon certificat d'inscription (qui me sera transmis par à l'IGPDE dès qu'il aura été procédé à mon inscription) et une pièce d'identité pour la séance d'accueil du 28 octobre 2004.

A, le
(signature du candidat)

Visa du supérieur hiérarchique pour les personnels affectés en administration centrale
et participant aux cours oraux sur temps de service

A, le.....
Cachet et signature

ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription pour les personnels affectés en services déconcentrés

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES CEDEX

PREPARATION AU CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE
À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ÉNA)
- SESSION 2005 -

**Pour les personnels
affectés en services
déconcentrés**

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

SITUATION STATUTAIRE¹

Administration d'origine :

Grade et échelon actuels :

Titulaire Stagiaire Contractuel Autre Administration centrale Services rattachés Services déconcentrés Autres Catégorie A B C

ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc...)

Télédoc Code postal Commune Téléphone² Poste

Mél :

ADRESSE PERSONNELLE

Code postal Commune Téléphone

¹ Cocher la case correspondante

² A renseigner obligatoirement

ANNEXE N° 4 (suite)

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ personnelle administrative

Je souhaite suivre la préparation orale organisée dans les locaux de l'Institut à Vincennes¹ :

oui non

Je choisis de préparer par écrit l'épreuve de langue vivante suivante¹ :

ANGLAIS ALLEMAND ESPAGNOL ITALIEN

Ma participation forfaitaire aux frais s'élève à (le chèque ou le mandat-cash est à établir à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**)¹ :

165 €(fascicules) 60 €(cédéroms)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'administration :

.....

.....

Durée des services militaires : du au

Durée du service militaire légal :

Si vous bénéficiez d'un report ou d'une suppression de la limite d'âge, indiquez le motif :

.....

.....

Compte tenu des nouvelles conditions d'accès au concours interne décret 2004-313 du 29 mars 2004) et de la possibilité de bénéficier à titre dérogatoire du dispositif transitoire, les candidats sont invités à vérifier auprès du service des concours de l'ÉNA qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter aux épreuves.

L'IGPDE ne pourra être tenu pour responsable en cas de rejet par l'ÉNA d'une demande d'inscription au concours.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et reconnais être avisé(e) :

- que seuls les candidats remplissant les conditions pour concourir au prochain concours interne d'entrée à l'ÉNA (session 2004) seront autorisés à s'inscrire à la préparation organisée par l'IGPDE ;
- que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du concours ;
- de la date limite de dépôt des dossiers d'inscription à la préparation fixée au **10 SEPTEMBRE 2004** (cachet de la poste faisant foi) ;
- que le choix de la forme de préparation (fascicule ou cédérom) est définitif ;
- du contrôle d'assiduité mis en place par l'Institut. Je dois avoir adressé à la correction, après réception du fascicule ou cédérom n°4, un minimum de 4 devoirs relatifs aux épreuves d'admissibilité. Dans le cas contraire, je serai radié(e) de la préparation en cours. La radiation sera effectuée trois semaines après réception du fascicule ou cédérom n°4. Chaque devoir doit être envoyé dans un délai de 3 semaines à compter de la réception du fascicule ou cédérom. Les devoirs de galops d'essai, de concours blancs ainsi que les devoirs de langue ne sont pas pris en compte pour le contrôle d'assiduité.

¹ cocher la case correspondante

ANNEXE N° 4 (suite et fin)

- de la date de la réunion d'information concernant les cours oraux prévue le jeudi 28 octobre 2004 à 12 h 00 et à 17 h 45 (au choix) dans les locaux de l'IGPDE – 20, allée Georges Pompidou à Vincennes (Métro : ligne 1 : station Château de Vincennes : ou RER : ligne A : station Vincennes).

Aucune convocation à cette réunion d'information ne sera envoyée aux candidats.

- de la nécessité d'apporter mon certificat d'inscription (qui me sera transmis par à l'IGPDE dès qu'il aura été procédé à mon inscription) et une pièce d'identité pour la séance d'accueil du 28 octobre 2004.

A, le
(signature du candidat)

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

ISSN : 0984 9114